

Conseil de sécurité

Distr. générale
24 février 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 février 2011, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et aux résolutions 1951 (2010), 1962 (2010), 1967 (2011) et 1968 (2011) du Conseil de sécurité concernant le redéploiement temporaire, de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) à l'ONUCI, de trois bataillons d'infanterie, d'une unité aérienne constituée de deux hélicoptères de transport militaires et de trois hélicoptères armés et leurs équipages, autorisé en vertu des arrangements de coopération entre missions prévus aux paragraphes 4 à 6 de la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité et au paragraphe 6 de la résolution 1938 (2010).

En ce qui concerne le transfert des trois bataillons d'infanterie, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, a indiqué dans l'exposé qu'il a fait au Conseil le 5 janvier 2011 que le Pakistan ne prolongerait plus le déploiement de ses effectifs temporaires et que les trois bataillons en question quitteraient la Côte d'Ivoire d'ici à la fin janvier 2011. De fait, ces bataillons sont retournés au Libéria le 22 janvier 2011.

De son côté, le Secrétariat est en train de dégager les capacités supplémentaires dont le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement à l'ONUCI dans sa résolution 1967 (2011), en vue notamment de remplacer les trois bataillons d'infanterie prêtés par la MINUL, et il tiendra le Conseil au courant des démarches entreprises à cette fin. Dans l'éventualité où la situation se détériorerait au point de nécessiter le transfert temporaire de troupes de la MINUL, déjà autorisé par le Conseil dans sa résolution 1968 (2011), le Secrétariat préviendra le Conseil à l'avance.

S'agissant du transfert de trois hélicoptères et de leurs équipages, prévu au paragraphe 4 de la résolution 1967 (2011) du Conseil de sécurité, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que l'Ukraine l'a accepté. Les hélicoptères devraient être redéployés en Côte d'Ivoire d'ici au 24 février 2011.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-24293 (F) 240211 240211



